

Déclaration conjointe de M. François Hollande, Président de la République française, et de Mme Dilma Rousseff, Présidente de la République fédérative du Brésil

Pour une nouvelle étape du partenariat stratégique franco-brésilien

Le Président de la République française, Monsieur François Hollande, et la Présidente de la République fédérative du Brésil, Madame Dilma Rousseff, à l'occasion de sa visite d'Etat en France, ont adopté la déclaration suivante :

Les deux Présidents conviennent d'approfondir le partenariat stratégique bilatéral et de lui donner de nouvelles ambitions, au bénéfice des deux pays et de leurs peuples.

La France et le Brésil, attachés aux valeurs démocratiques et aux droits de l'Homme, souhaitent également promouvoir leur vision commune d'un ordre international plus prospère et plus juste et d'un système multilatéral plus efficace et plus représentatif, dans un monde culturellement diversifié où prévalent le droit international et la défense de la paix et de la sécurité.

La France et le Brésil partagent une même vision de la nécessité de surmonter la crise internationale par la voie de la croissance, de la solidarité et d'une coopération globale renforcée.



Les deux Présidents conviennent qu'une action déterminée, durable et concertée est nécessaire pour faire face à la crise économique. La responsabilité budgétaire doit aller de pair avec la mise en place de mesures de relance économique, qui permettront d'augmenter l'emploi et de préserver les acquis sociaux.

Dans cet esprit, les Présidents français et brésilien ont agréé les principes directeurs et les objectifs suivants :

I- RELATIONS BILATERALES FRANCO-BRESILIENNES

1. Coopération politique

Les Présidents français et brésilien sont convenus de renforcer la concertation politique entre la France et le Brésil, afin de préserver la richesse ainsi que le caractère direct et privilégié du partenariat stratégique franco-brésilien.

A cet effet, ils décident d'établir des consultations annuelles entre les ministres des Affaires étrangères, les ministres de la Défense et les conseillers diplomatiques des Présidents de la République, alternativement en France et au Brésil, pour traiter toutes les questions globales, régionales et bilatérales d'intérêt partagé.

Les Présidents français et brésilien s'engagent également à donner un nouvel élan au dialogue stratégique « 2+2 » entre les ministères de la Défense et des Affaires étrangères des deux pays, sur toutes les questions globales et régionales d'intérêt commun. Une réunion préparatoire des hauts



fonctionnaires aura lieu à cette fin dès le premier semestre 2013 au Brésil.

Les deux Présidents encouragent les échanges entre les parlements français et brésilien, avec le soutien de leurs groupes d'amitié. Ils promeuvent aussi les initiatives visant à renforcer les liens entre collectivités territoriales françaises et autorités locales brésiliennes qui accompagnent désormais la coopération bilatérale. Ils se félicitent de la tenue des IVe Rencontres de la coopération décentralisée franco-brésilienne, en 2013, au Brésil.

2. Coopération économique et commerciale

Les Présidents français et brésilien ont manifesté leur volonté de coopérer afin d'augmenter le flux commercial et les investissements bilatéraux, dans le but de les doubler d'ici 2020. A cette fin, ils se sont engagés à mettre en place, sous l'égide des ministres des deux pays en charge des affaires économiques et financières, un Forum économique France-Brésil, dans un partenariat avec les secteurs privé et public. Il se substituera au Groupe de travail de haut niveau économique et commercial France-Brésil et à son comité technique économique.

Les Présidents ont invité les entreprises et entités commerciales des deux pays à participer activement à ce Forum économique. Le Forum devra se réunir annuellement, successivement au Brésil et en France, ou à la demande d'une des parties. La première réunion du Forum se déroulera en 2013. A cette occasion, un plan de travail sera établi. Il permettra, sous la présidence des ministères des finances brésilien et français, d'évoquer les perspectives des entreprises des deux pays ainsi que les coopérations et questions économiques, commerciales et financières d'intérêt commun.



Les deux Présidents ont noté avec satisfaction la présence d'importantes entreprises françaises au Brésil et ont également remarqué le succès de leur participation à des appels d'offres. Ils ont aussi convenu de la nécessité de développer la présence d'entreprises et d'investissements brésiliens en France.

Les deux Présidents souhaitent renforcer les partenariats entre entreprises, en particulier dans les secteurs de l'aéronautique, du spatial, des infrastructures dont le ferroviaire et la grande vitesse, de la gestion des aéroports, de la défense et des hautes technologies, y compris en pays tiers, en favorisant le dialogue entre leurs communautés d'affaires et en réduisant les barrières commerciales. Les deux Présidents souhaitent réactiver la coopération en matière de transport sur la base de l'arrangement administratif signé en 2009. A cette fin, le Ministre français délégué aux Transports, à la mer et à la pêche se rendra prochainement au Brésil.

Ils se félicitent à cet égard du renforcement à venir de la coopération en matière de formation aéronautique.

Les deux Présidents expriment leur appui au lancement d'initiatives similaires dans d'autres secteurs, comme le transport ferroviaire, vecteur de développement économique et social. Ils ont constaté avec satisfaction, à cet effet, la proposition de la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) de créer un programme de haut niveau destiné à de jeunes brésiliens dans les structures de formation existantes en France, telles que les universités d'entreprise du groupe.

Les deux Présidents se félicitent du développement des activités de l'Agence française de développement (AFD), notamment en appui aux programmes d'investissement et de



développement des Etats fédérés brésiliens. Ils encouragent la Banque nationale de Développement économique et social (BNDES) et l'AFD à identifier de nouvelles coopérations, afin de soutenir la dynamique de développement des échanges et des investissements, notamment dans les secteurs couverts par le protocole d'entente : développement durable, financement des municipalités, politiques de développement urbain, mobilité intra et interurbaine, accès aux services de base, et les projets ayant un impact positif sur le changement climatique.

Les deux Présidents souhaitent un dialogue entre la Banque Publique d'Investissement française, l'entreprise publique française OSEO et la Banque nationale de Développement économique et social brésilienne (BNDES). Ce dialogue permettra aux pays d'enrichir leurs perspectives et politiques en différents domaines, tels que la compétitivité industrielle et le rôle du secteur public dans le financement des investissements. Il pourra également contribuer au développement des nouveaux liens économiques entre le Brésil et la France, y compris dans la promotion de la recherche et des petites et moyennes entreprises (PME).

Ils souhaitent développer un nouvel axe de coopération en matière d'économie sociale et solidaire, compte-tenu de l'importance de ce secteur de l'Economie en France et au Brésil, tant en terme de développement économique performant, juste et durable qu'en terme de création d'emplois. A cet égard, les échanges d'expérience et de bonnes pratiques seront mis en oeuvre s'agissant de la création d'incubateurs d'entreprises sociale et solidaires, du développement des entreprises d'insertion dans le domaine du recyclage, de la finance solidaire et du commerce équitable.

3. Coopération militaire et de défense



Les Présidents français et brésilien saluent l'ampleur, la qualité et la densité de la coopération bilatérale en matière de défense. La participation du Brésil aux consultations dans le cadre de l'élaboration du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationales témoigne du haut niveau de confiance qui s'est établi entre la France et le Brésil au fil des années.

Ils souhaitent poursuivre la coopération en matière de projets et programmes d'équipements de défense avec une implication conjointe des deux parties dans l'accompagnement des transferts de technologies au profit de la base industrielle de défense des deux pays.

Forts du bon déroulement des programmes en cours, ils rappellent l'intérêt partagé d'une coopération entre deux pays comparables et complémentaires par de nombreux aspects, industriels et technologiques, ainsi que dans leur conception des enjeux stratégiques et dans leur recherche d'autonomie.

Cette coopération, qui s'inscrit dans le cadre privilégié du groupe de travail conjoint, vise les domaines aéronautique, naval, terrestre et spatial. Une telle coopération représente un enjeu en termes de création d'emplois et de transferts de technologie pour nos deux pays. Les Présidents français et brésilien demandent à leur Ministre de la Défense de formuler des propositions de coopération nouvelles dans ces domaines d'armement et industriels et de leur faire rapport dans le courant de l'année 2013.

En matière de coopération militaire, ils souhaitent également que la relation entre les forces armées des deux pays s'approfondisse encore à travers les réunions d'état-major et les plans de coopération bilatérale. L'objectif principal est de renforcer l'interopérabilité des forces, de densifier



les échanges en matière de doctrine et d'organisation et de développer la formation des cadres de la défense. Le Brésil et la France souhaitent élever le niveau de la coopération opérationnelle sur la frontière commune de la Guyane française, poursuivre et faciliter la participation conjointe à des opérations sous mandat des Nations Unies, comme en Haïti, et accroître les activités communes dans les espaces d'intérêts partagés dans l'Atlantique Sud et les Caraïbes ainsi qu'en Afrique de l'Ouest et dans le Golfe de Guinée.

4. Coopération dans le domaine de la science, de la technologie, de l'innovation et de l'industrie

Les Présidents français et brésilien appuient le développement de la coopération scientifique bilatérale, structurée autour de formations d'excellence et de partenariats de haut niveau entre universités et organismes de recherche des deux pays, en particulier dans les domaines des mathématiques fondamentales et appliquées, de l'environnement, de l'énergie, de l'agronomie, de la santé et des technologies innovantes.

Ils encouragent les agences de financement de la recherche, l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) d'une part et le Conseil National de Développement scientifique et technologique (CNPq) et les Fondations d'appui à la recherche (FAP) d'autre part, à intensifier leurs coopérations, pour l'appui aux collaborations académiques, voire en partenariat public-privé, entre entités des deux pays.

Ils soutiennent le développement de partenariats industriels et technologiques, mutuellement avantageux, en particulier dans le domaine des satellites, des TIC (notamment pour les satellites de télécommunications et pour le déploiement du haut débit et de la radio numérique), au travers de



coopérations entre pôles de compétitivité. La signature d'un accord de coopération dans le domaine des TIC est une étape décisive dans le développement de cette coopération.

Ils appuient les agences nationales d'innovation pour le soutien aux collaborations industrielles. A cette fin, ils s'engagent à tenir d'ici à la fin du premier semestre 2013 la première réunion du groupe de travail Innovation, afin de définir les partenariats à mettre en place.

Ils encouragent l'avancée des négociations entre le ministère de la Science, de la Technologie et de l'Innovation du Brésil et l'entreprise française Bull pour le développement d'une infrastructure de Calcul Haute Performance, intégrant les économies des deux pays et faisant du Brésil et de la France des partenaires stratégiques dans ce domaine. Les Présidents soutiennent les négociations en cours sur la coopération en HPC afin qu'elles puissent aboutir dans les plus brefs délais possibles en 2013.

Ils encouragent l'Agence Spatiale Brésilienne (AEB) et le Centre National d'Etudes Spatiales (CNES) à organiser au premier trimestre 2013 une réunion pour établir un bilan de leur coopération et en examiner les nouvelles étapes possibles dans l'ensemble des activités spatiales, notamment dans les domaines des satellites de communication et d'observation de la terre, de la réception et du traitement d'images de satellites ainsi que des lanceurs.

Les Présidents soulignent les possibilités de partenariats permettant de promouvoir des espaces d'innovation et de transferts de technologies entre les universités et les entreprises. A cet égard, ils décident d'encourager les échanges d'expériences, comme celles des technopoles françaises et des modèles similaires existant au Brésil, tant au niveau national qu'au niveau des Etats.



5. Energie

Les Présidents français et brésilien, partageant l'objectif d'un bouquet énergétique durable et diversifié, estiment que le secteur énergétique offre de grandes opportunités au partenariat bilatéral.

Ils soulignent la qualité des partenariats développés dans le domaine de l'énergie nucléaire et saluent le dialogue entre le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) et la Commission nationale de l'Energie nucléaire (CNEN).

Les deux Présidents rappellent leur attachement au développement responsable de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, c'est-à-dire dans les meilleures conditions de sûreté, de sécurité, de non-prolifération nucléaires et de préservation de l'environnement. Se félicitant des échanges entre les entreprises françaises du secteur (EDF et GDF Suez) et les entreprises brésiliennes (Eletronuclear et Electrobras), ainsi que du développement des relations entre AREVA et Eletronuclear d'une part, dans le cadre de l'achèvement de la centrale d'Angra III, et Industrias Nucleares do Brasil d'autre part, dans le domaine du cycle du combustible, ils décident d'approfondir la coopération nucléaire. La réunion, dès le premier semestre 2013, du groupe de travail bilatéral relatif au nucléaire civil permettra de déterminer les domaines de coopération à approfondir.

Ils soulignent la qualité des coopérations industrielles pour la production d'électricité, notamment la production hydroélectrique et éolienne, et soulignent les avantages de la recherche conjointe de nouvelles technologies en bioénergie pour la promotion du développement durable et la lutte contre le changement climatique. Ils invitent les entreprises à établir des partenariats industriels et les



investissements conjoints dans l'exploitation pétrolière offshore. Ils souhaitent favoriser les partenariats industriels et les investissements conjoints dans le développement du secteur de l'énergie photovoltaïque au Brésil.

Ils notent favorablement l'approfondissement du partenariat EDF/ELETRONBRAS dans la perspective des actions conjointes en pays tiers, principalement dans les pays d'Afrique sub-saharienne et en Amérique du Sud. Ce partenariat couvre déjà deux projets représentatifs du rôle que les deux entreprises publiques peuvent jouer dans le développement durable de zones défavorisées : un projet hydro-électrique au Mozambique, et un projet d'interconnexions entre le Brésil, la Guyane française et des pays de la région.

6. Coopération dans le domaine de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la culture

Les Présidents français et brésilien estiment que la montée en puissance de la relation bilatérale doit s'appuyer sur un socle de coopération éducative et culturelle solide et diversifié, en particulier au bénéfice de la jeunesse de leur pays.

La France, premier pays d'accueil des étudiants boursiers brésiliens depuis 2009, souligne son engagement à accueillir 10.000 étudiants et jeunes chercheurs boursiers d'ici 2015, dans le cadre du programme brésilien « Science sans frontières », et souhaite renforcer la mobilité des étudiants français vers le Brésil, ainsi que le nombre des volontaires de haut niveau en entreprises (VIE) qui viennent apporter leur compétence au Brésil et se former à la pratique industrielle et des affaires.

Les Présidents français et brésilien se félicitent que des doctorants brésiliens puissent bientôt



effectuer leur doctorat dans des entreprises françaises dans le cadre du nouveau dispositif CIFRE Brésil. Une déclaration d'intention et des accords techniques renforceront le volet doctoral de la mobilité des étudiants boursiers brésiliens.

Ils expriment en outre leur appui au développement d'une structure de formation performante au Brésil avec l'appui de grandes entreprises françaises du secteur ferroviaire et aéronautique en articulation avec le programme « Science sans Frontières ».

Ils se réjouissent de l'engagement de l'Agence Universitaire de la Francophonie pour organiser des cours de français comme langue étrangère aux étudiants au Brésil intéressés à se porter candidat aux bourses du programme « Sciences sans frontières » en France.

Ils estiment important de convoquer la deuxième réunion du « Forum franco-brésilien de l'enseignement supérieur et de la recherche » aussi bien que de créer son Conseil d'orientation interministériel dans les plus brefs délais possibles en 2013.

Les Présidents français et brésilien promeuvent le développement des partenariats entre leurs établissements scolaires, au travers notamment d'un soutien à la diffusion de la langue française au Brésil et de la langue portugaise en France. Ils saluent, dans ce cadre, la conclusion d'un accord de coopération éducative entre l'Académie de Créteil et le Secrétariat d'Etat à l'Education de Rio de Janeiro, qui permettra la création d'une section brésilienne dans le futur lycée international de l'Est parisien et d'une section bilingue française dans le futur lycée international de Rio. Ils conviennent également de renforcer la coopération des deux pays en ce domaine par l'examen de la possibilité d'un arrangement administratif pour la mise en place des sections internationales réciproques. Ils



soulignent aussi l'importance des lectorats brésiliens dans l'enseignement du portugais dans les universités françaises.

Les deux pays font du dialogue entre leurs sociétés civiles une priorité et décident d'engager une négociation pour conclure un accord études-vacances-travail, qui permettra à de jeunes français et brésiliens de se rendre dans l'autre pays, pour un séjour d'études et de découverte culturelle, tout en ayant la possibilité de travailler ou d'effectuer des stages rémunérés sur place.

Les deux Présidents réaffirment leur engagement d'approfondir les liens qui unissent historiquement les deux nations et de développer la coopération et les initiatives communes dans le domaine culturel. Ils ont le plaisir de confirmer que le Brésil sera l'invité d'honneur au Salon du Livre de Paris en 2015. Cet événement sera une occasion exceptionnelle de diffuser la littérature brésilienne, ainsi que d'autres manifestations artistiques auprès du public français.

Les deux Présidents se félicitent de la déclaration d'intention signée le 5 décembre 2012 entre les deux ministres de la culture, qui permettra d'approfondir et de développer une coopération culturelle riche et variée. Ils se félicitent également de l'accord conclu le même jour entre l'école du Louvre et l'IBRAM qui va permettre de développer les échanges entre les deux établissements. Ils s'engagent également à accentuer la coopération dans le secteur audiovisuel, en favorisant notamment les échanges entre le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et l'Agence nationale du Cinéma (ANCINE), dans les domaines des technologies numériques ou sur les politiques publiques de soutien à la création.



Les Présidents expriment la forte conviction que le Brésil et la France traversent un moment de grande effervescence culturelle, avec de nombreuses possibilités de coopération entre leurs institutions, et soutiennent le projet de présenter à Paris l'exposition « Guerre et Paix », de Cândido Portinari au premier semestre 2014. Ils se félicitent de la tournée de la Comédie française à Rio de Janeiro, Sao Paulo et Brasilia à la fin de l'année 2013.

7. Coopération dans le domaine social

Les Présidents français et brésilien partagent le souci de renforcer les systèmes de protection sociale, afin que la mobilité des personnes, acquis de la mondialisation, se fasse au profit des travailleurs.

Les gouvernements français et brésilien ont conclu un accord de sécurité sociale le 15 décembre 2011. Les Présidents se réjouissent de la signature prochaine de son texte d'application, à l'occasion du déplacement au Brésil de la Ministre française des affaires sociales et de la santé. Cet accord facilitera la mobilité croissante entre les travailleurs des deux pays et instaure le cadre général d'une coopération dans le domaine de la protection sociale.

Au-delà, soucieux de promouvoir un modèle de développement économique juste et inclusif qui garantisse les besoins fondamentaux et le bien être de l'ensemble des citoyens, les Présidents français et brésilien souhaitent approfondir et développer les partenariats en mobilisant leur expertise complémentaire dans les instances internationales, en faveur du développement de « socles de protection social », au niveau bilatéral et aussi dans le cadre d'initiatives de coopération trilatérale en pays tiers.



8. Coopération transfrontalière

Les Présidents français et brésilien, soucieux de donner à la relation transfrontalière entre le Brésil et la France de nouvelles perspectives, expriment le souhait que l'inauguration en 2013 du pont sur l'Oyapock en fasse un instrument de développement économique et social pour la région.

Ils travaillent à la mise en place de conditions favorables à la circulation des personnes entre la Région Guyane en France et l'Etat de l'Amapa au Brésil, aux fins d'exploiter le potentiel de la frontière commune. Ils travaillent aussi à améliorer les conditions de santé et d'éducation et au développement de la circulation des marchandises, des infrastructures, de l'économie et du commerce de la région.

Ils expriment leur volonté de renforcer leur coopération sur les problématiques d'intérêt partagé (orpaillage clandestin, pêches illicites, immigration clandestine), qui affectent le développement des deux régions frontalières.

Ils se réjouissent de la signature d'un accord relatif à la coopération transfrontalière en matière de secours d'urgence et d'une déclaration d'intention relative au Conseil du fleuve Oyapock.

Ils s'engagent à intensifier les négociations pour la conclusion de l'accord relatif au transport routier international de passagers et de marchandises et son Annexe, et de l'accord en vue de l'établissement d'un régime spécial transfrontalier de produits de subsistance entre les localités de St Georges de l'Oyapock (France) et Oiapoque (Brésil). Les Présidents donnent instruction aux autorités compétentes des deux gouvernements d'intensifier les négociations sur les deux



instruments, afin de qu'ils soient signés préalablement à l'inauguration du pont sur le fleuve Oyapock.

Les autorités des deux gouvernements ont pour instruction de terminer la négociation d'un régime de circulation transfrontalière entre l'Etat de l'Amapa, au Brésil, et la Région Guyane, en France, préalablement à l'inauguration du pont sur le fleuve Oyapock. Le régime négocié devra être basé sur le modèle institutionnel et juridique adéquat et considérer, parmi ses dispositifs, le traitement des points fondamentaux suivants:

(i) cadre territorial d'application et définition des bénéficiaires ;

(ii) document du frontalier ;

(iii) points de passage désignés ;

(iv) droits et obligations des bénéficiaires ;

(v) cas de non admission ;

(vi) mécanisme bilatéral de gestion locale.

Les Présidents français et brésilien ont réaffirmé leur engagement envers le développement de la région transfrontalière dans son intégralité, en mettant en place des partenariats franco-brésiliens en matière d'exploitation légale des minerais dans la Région de la Guyane. En ce sens, ils



souhaitent que le Ministre des Outre-mer, Victorin Lurel, effectue une visite au Brésil en début d'année prochaine, afin de poursuivre les négociations de nouveaux projets de coopération bilatérale sur la région transfrontalière.

II- QUESTIONS MULTILATERALES ET GLOBALES

1. Nations Unies

Les Présidents français et brésilien décident de renforcer leur concertation à l'ONU afin de promouvoir la réforme de la gouvernance mondiale. Ils conviennent, en particulier, de promouvoir la réforme du Conseil de sécurité afin de renforcer sa représentativité et de conforter l'autorité du système de sécurité collective, au moyen notamment de son élargissement à de nouveaux membres permanents et non-permanents. Ils réaffirment la vocation du Brésil et de ses partenaires du G4 à en devenir membres permanents, ainsi que leur souhait d'une présence renforcée de l'Afrique, y compris parmi les membres permanents.

La France et le Brésil sont résolus à instaurer une relation de travail étroite sur tous les sujets à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, dans le souci de faire progresser la cause de la paix et de la sécurité internationales.

2. Economie mondiale

Les Présidents français et brésilien affirment la nécessité de soutenir une croissance forte, durable et équilibrée et la création d'emplois, par l'action concertée des acteurs principaux de l'économie



mondiale, dans le cadre des institutions multilatérales et régionales et du G20.

Ils conviennent d'approfondir le dialogue bilatéral sur les politiques économiques internationales au travers, notamment, de rencontres régulières entre leurs ministres de l'Economie et des Finances, y compris dans le cadre du Forum économique franco-brésilien, et de militer en commun pour la mise en place d'un agenda de croissance économique et d'inclusion sociale qui assurent, au sein de la société, une intégration effective des secteurs les plus démunis et les plus marginalisés. Ils souhaitent mettre en place une coopération plus étroite au sein du G20, afin de faire progresser, notamment, la réforme du système monétaire international et des taux de change, la mise en oeuvre du plan d'action du G20 sur le développement, la dimension sociale de la mondialisation, la lutte contre la corruption et les paradis fiscaux et la promotion des financements innovants pour le développement.

Les deux pays soutiennent le processus de réformes engagé par le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque mondiale (BM). Ces réformes sont essentielles pour accroître la légitimité, la pertinence et l'efficacité de ces institutions et la France et le Brésil ont joué un rôle important en 2012 pour s'assurer que le FMI dispose des ressources nécessaires pour jouer son rôle systémique.

Ils prennent note de l'état d'avancement des négociations en cours dans le cadre du cycle de Doha pour le développement au sein de l'OMC et soulignent leur volonté de conclure un accord ambitieux et équilibré sur le commerce qui apporterait des gains considérables à l'ensemble des parties prenantes, et notamment aux pays en développement.



3. Coopération en matière de développement durable et de lutte contre le changement climatique

Dans la suite des avancées agréées à la Conférence de Rio+20, les Présidents français et brésilien souhaitent forger une position commune, en amont des prochaines conférences internationales, en faveur d'un nouvel agenda des Nations Unies pour l'après 2015 intégrant bien les trois dimensions du développement durable, d'une acception large et innovante de ses moyens de mise en oeuvre et d'un renforcement de la gouvernance internationale du développement durable et de l'environnement.

Les Présidents français et brésilien, déterminés à redonner une impulsion forte à la coopération trilatérale, notamment sur les problématiques de santé et de sécurité alimentaire, se réjouissent de l'adoption de la « Déclaration d'intention sur la mise en place d'activités de coopération technique en pays tiers ». En renouvelant leur soutien à l'action de la FAO, les deux pays insistent sur l'importance du développement de la production agricole dans les pays en développement et soutiennent la mise en place de réserves alimentaires régionales et d'une plateforme de coopération pour l'agriculture tropicale.

Ils conviennent également de renforcer leur coopération en amont des négociations sur le changement climatique menées sous l'égide des Nations Unies. Ils établissent, à cet effet, un mécanisme de consultations bilatéral sur le climat, afin de coordonner les positions des deux pays et de promouvoir l'adoption de mesures concrètes, en vue de l'adoption d'un accord ambitieux de lutte contre le changement climatique lors de la COP 21 de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.



4. Coopération dans le cadre de l'Union européenne

Les Présidents français et brésilien conviennent d'oeuvrer ensemble en faveur d'un resserrement des liens entre l'Union européenne et le Brésil au travers d'actions concrètes, notamment la lutte contre la pauvreté, la coopération régionale, la recherche et les nouvelles technologies. Ils saluent en ce sens la tenue du sommet UE-Brésil, le 24 janvier 2013.

A cet effet, ils attachent la plus grande importance au succès du Sommet UE-CELAC qui se tiendra à Santiago du Chili en janvier 2013. Ce sommet constituera une nouvelle étape dans le développement des relations entre les deux régions, notamment pour la promotion des investissements croisés et la mise en place d'un espace commun d'enseignement supérieur.

Ils réaffirment enfin leur soutien au processus de négociation d'un accord d'association global, ambitieux et équilibré entre l'Union européenne et le Mercosul, qui est d'une importance stratégique pour les deux régions.

Fait à Paris, le 11 décembre 2012,

